

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240402_39
Référence Nomenclature n°3.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et Développement territorial

Service en charge : Urbanisme, Projets Urbains, Foncier, Habitat, Logements

Objet : Acquisition de l'immeuble sis 12 Rue de la Paix et cadastré Section AR Numéro 35

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publique, et notamment son article L 1111-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1,

Considérant la mise en vente par la Société dénommée SCI de la Tour, représentée par Monsieur Kévin BROSSY, d'un Immeuble d'une superficie de 200,00m², lui appartenant et situé 12 Rue de la Paix, sur une parcelle alors cadastré Section AR Numéro 35, et ce au prix de 179. 900,00 €,

Considérant que lesdits biens et droits immobiliers sont situés en zone UA du PLU,

Considérant le projet d'extension et de réhabilitation de l'Hôtel de Ville,

Considérant que l'acquisition dudit immeuble permettrait de conserver la maîtrise foncière du front bâti de la Rue de la Paix,

Considérant que ledit immeuble permettrait d'accueillir différents services municipaux tant avant qu'après les phases de démolition et de travaux quant au projet d'extension et de réhabilitation de l'Hôtel de Ville,

Considérant les échanges et les négociations alors intervenus avec le propriétaire, et l'accord de ce dernier quant à vendre ledit local à la Ville au prix de 179.900,00 €,

Considérant qu'au regard dudit montant, le Service des Domaines n'a pas à être consulté,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition dudit immeuble situé 12 Rue de la Paix, sur une parcelle alors cadastrée Section AR Numéro 35, et ce au prix de 179.900,00 €,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

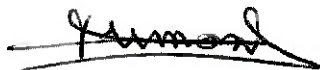
COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240402_39
Référence Nomenclature n°3.1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,
26 Voix Pour,
7 Contre (Listes Ensemble Pour Firminy et l'Elan Citoyen),

- **APPROUVE** l'acquisition dudit immeuble situé 12 Rue de la Paix, sur une parcelle alors cadastrée Section AR Numéro 35, et ce au prix de 179.900,00 €,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 02 avril 2024

Le Secrétaire de Séance,



Jean-Claude DUMOND

Le Maire DE FIRMINY

Julien LUTZ

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 02.04.24
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAÏDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 02 AVRIL 2024

**Acquisition de l'immeuble sis 12 Rue de la Paix et cadastré Section AR
Numéro 35**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 26 Mars 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 02 Avril 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis (à partir de 19 h 01), Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 30), M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 35), M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. VALLER Daniel, Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie (jusqu'à 20 h 30), M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

M. CELLE Denis (jusqu'à 19 h 01) à Mme MOUNIER Béatrice, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 30) à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18 h 35) à M. LEVET Vincent, M. TABELLION Patrick à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme ROCHE PINEL Arlette à Mme CAMOSSO Jacqueline, Mme FILLOUX Tiffanie (à partir de 20 h 30) à Mme Laëtitia GUILLLOT, Mme PORTAILLER Chantal à M. MADO Patrick.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUMOND Jean-Claude

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

